

N° dossier: EAU/AUT/26/0394

Avis de publication

Le bourgmestre de la commune de Manternach certifie par la présente, que la demande (réf. EAU/AUT/26/0394) en vue d'obtenir l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du site agricole à Lellig par le requérant

Petry Anne

a fait l'objet d'une autorisation par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du climat et de la biodiversité du 18 septembre 2026 (réf. EAU/AUT/26/0394).

Le public pourra prendre inspection du dossier d'autorisation à la maison communale pendant la période de 40 jours, à partir du 2 octobre 2026.

Manternach, le 30 septembre 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

La secrétaire communale,



Certificat de publication

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach certifie par la présente, que l'avis ci-dessus relatif à l'arrêté ministériel du 18 septembre 2026 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du site agricole à Lellig, est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau dans toutes les sections de la commune de Manternach aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 2 octobre et pendant une période de 40 jours.

Manternach, le 30 septembre 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

La secrétaire communale,

